



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 MAI 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ le cinq mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 28 avril 2025 s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PACAUD Lionel, Maire.

Présents	PACAUD	Lionel	BLANCHET	Manöelle	BAUMARD	Virginie
	DROMER	Martine	LÉGER	Pascale	BASTIEN	Mickaël
	CHARTOIS	Jean-Yves	GUIBERTEAU	Emmanuelle	VERGNAUD	Céline
	HENIN	Angélique	MARCELLOT	Véronique	MARINÉ	Didier
	BORDESOULES	Murielle	BOUNOT	Yannick	MENGOLLI	David

Pouvoirs	LAULANET	Jérôme	Donne pouvoir à	DROMER	Martine
	DE SMET	Karine	Donne pouvoir à	LÉGER	Pascale

Excusés	LOUVRIER	Franck	BLANCHON	Isabelle	PITAUD	Raphaël
	SIKORA	Sébastien	AUBRY	Philippe		

Secrétaire de séance	BAUMARD Virginie
----------------------	------------------

Ordre du jour

MARCHE

Rapport 066_MARCH_Attribution du Marché travaux Place Emon.

Le Quorum est atteint

Ouverture de la Séance à 19 h

Le Maire, Lionel PACAUD, ouvre la séance.

Le procès-verbal du conseil du 22 avril 2025 est validé sans observations.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **BAUMARD Virginie**, est désignée

Délégation du conseil municipal au Maire

En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du CGCT - Délibération DE 20_03 du 4 mai 2020

Sans Objet

Délibérations du conseil municipal

066 - MARCH - Attribution du marché voirie - Projet Place Camille Emon

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal 2024/115 du 19 décembre 2024, portant validation du projet de réfection de la place Camille Emon dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat de voirie.

Vu la consultation au titre de la procédure adaptée pour le marché de travaux.

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Soubise et la communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Vu la Commission d'appel d'offre du 15 avril 2025.

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été faite sous la référence 20250311_VOI2025-001 - Travaux d'aménagement de la place Camille Emon, - Ville de Soubise en date du 12 Mars 2025 – avec une limite de dépôt des plis au 8 avril 2025.

Considérant que trois entreprises se sont portées candidates :

		Travaux HT Soubise	Travaux HT CARO	Total HT	Note /40
EIFPAGE route Sud-Ouest	ZAC de belle aire Nord Rue Christophe Collomb 17441 Aytré cedex 399 307 370 00219	190 039.65	134 960.35	325 000,00	39.68
EUROVIA PCL	Le Péré Maillard - BP 30 007 17780 Soubise 412 395709 00311	189 978.00	132 460.20	322 436.20	40
COLAS France	Lieu-dit la Croisette BP 7 17 550 Dolus d'Oléron 329 338 883 01946	198 866.00	151 068.00	349 934.00	36.86

Considérant que les 3 candidats ont transmis un dossier de candidature complet et que leur situation fiscale et sociale est régulière au regard des pièces fournies.

➤ **Choix du prestataire.**

Après analyse des offres selon les critères sus mentionnés, l'offre de la société EUROVIA PCL a été retenue pour un montant de prestations détaillé comme suit :

DESCRIPTION - PRESTATIONS		EUROVIA
	Travaux communs de Soubise	189 978.00 € HT
	Travaux communauté d'agglomération Rochefort Océan	132 460.20 € HT
	Total	322 436.20 € HT

Après exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

Retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA PCL en respect des montants précisés dans la présente délibération conformément au positionnement de la commission d'appel d'offre.

Autoriser Monsieur le Maire à exécuter la délibération et à réaliser les formalités relatives à l'exécution du marché et à l'engagement des dépenses y afférent.

Donner délégation au maire pour signer les avenants dans la limite de 10% du montant hors taxe du marché

Les dépenses seront prévues au titre du budget principal de la collectivité en section d'investissement – opération 2023017.

Observations :

Monsieur le Maire fait part que l'entreprise a réalisé les travaux de la rue Mériadec. Les intervenants et les chefs de chantiers ont entretenu de très bonnes relations avec les riverains et la qualité de prestation est à la hauteur des attentes.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Cession immeuble 60/62 rue Drouet – « Le Soubise »

Madame Bordesoules a interrogé Monsieur le Maire sur le sujet de l'ancien hôtel restaurant « Le Soubise » : « *Pourrions-nous être informés à propos de la vente du "Soubise" et du projet de DOMOFRANCE et leur positionnement par rapport à ces retards ?* ».

Monsieur le Maire répond que la cession et les engagements financiers de la part de DOMOFRANCE se font dans un contexte économiquement instable, il est nécessaire de laisser le temps que le projet se fasse et que les agréments puissent être accordés. Toutefois, le projet suit son cours, les études ont été réalisées et un architecte a été retenu pour reprendre le projet et l'exécuter. Le dossier sera finalisé à l'octroi du permis de construire qui devrait être déposé en juin.

Aire de jeux

Madame Bordesoules interroge Monsieur le Maire : « *Où en est l'installation de la structure de jeux au stade, pourquoi n'est-elle pas encore utilisable ? Si problèmes, lesquels ? Y aura-t-il des frais supplémentaires ?* ».

Monsieur le Maire explique qu'une partie du traitement des espaces verts était à la charge des services techniques. Les épisodes de pluie hivernale, n'ont pas permis la mise en œuvre des engazonnements. L'alternative choisie a été de réaliser un engazonnement par rouleaux afin de permettre la mise en service de l'aire dans les meilleurs délais.

Services techniques

Madame Bordesoules sollicite Monsieur le Maire : « *Y a-t-il des changements prévus ou en cours parmi le personnel des services techniques ?* ».

Monsieur le Maire fait part que la situation individuelle des agents de la commune ne peut être abordée en conseil municipal.

Madame Bordesoules souhaitait avoir des précisions sur les mouvements du personnel notamment sur le retour des agents en disponibilité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains agents en disponibilité depuis deux ans devraient reprendre leur service en aout prochain.

Restaurant l'Estran

Madame Bordesoules interroge sur le fonctionnement du restaurant l'Estran, notamment sur les horaires. Elle déplore que l'enseigne ne soit pas ouverte certaines après-midis.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'horaires imposés. La location est consentie à l'année. Monsieur le Maire précise qu'un temps sera pris avec le restaurateur pour faire un point.

Fin de séance : 20h30

La secrétaire de séance
BAUMARD Virginie



Lionel PACAUD
Maire

